

MONTELMAR-AGGLOMERATION

○ ○ ○

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT DE CONTACT

Nom officiel : Communauté d'agglomération MONTELMAR-AGGLOMERATION

Adresse postale : Maison des Services Publics – 1 Avenue Saint-Martin

Localité/Ville : MONTELMAR Cedex

Code postal : 26208 – Code NUTS : FRK23

Point(s) de contact : Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques –
Service de la Commande Publique

A l'attention de Monsieur le Président de MONTELMAR-AGGLOMERATION ou son
représentant

Téléphone : 04.75.53.10.74.

Courriel : dcpaj@montelimar-agglo.fr

Adresse internet (le cas échéant) www.montelimar-agglo.fr

Adresse du profil acheteur : <http://www.montelimar-agglo.fr/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALES

Autorité régionale ou locale

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II. 1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé :

Prestations d'accueil, de gardiennage et de sécurité lors des manifestations
événementielles

Numéro de référence : 2026S0005

II.1.2) Code CPV principal

79713000-5

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte :

Le présent accord-cadre concerne les prestations d'accueil, de gardiennage et de sécurité lors des manifestations événementielles pour la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération et la ville de Montélimar.

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots : NON

II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :

680 000,00 €

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

Prestations d'accueil, de gardiennage et de sécurité lors des manifestations événementielles

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

79713000-5

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRK23

Lieu principal d'exécution : Territoire de Montélimar-Agglomération

II.2.4) Description de la prestation :

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

Critère de qualité : Valeur technique : (Coef. 2,5)

Critère de qualité : Prix : (Coef. 1.5)

Critère de qualité : Protection de l'environnement : (Coef. 1)

II.2.11) Information sur les options

Option : NON

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure :

Appel d'Offres Ouvert

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : OUI

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au J.O.U.E. du 16 mars 2026, au B.O.A.M.P. du 15 mars 2026, et inséré sur le site internet de la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération le 13 mars 2026.

IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique

IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de pré-information

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

MARCHÉ N° S260045 - AGGLO
M260035 - VILLE

LOT

INTITULÉ : Prestations d'accueil, de gardiennage et de sécurité lors des manifestations évenementielles

Un marché/lot est attribué : OUI

V.2) Attribution du marché

V.2.1) Date de conclusion du marché : 21 juillet 2026

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 8

Nombre d'offres reçues de la part de PME :

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 8

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : NON

V.2.3) NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE

Nom officiel : GROUPE PROTECTION RHONE ALPES (GPRA)
Adresse postale : 129 Rue Servient Tour Part-Dieu – Cedex 3
Localité/Ville : LYON
Code postal : 69326
Pays : France

V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot (Hors TVA)

Valeur totale finale du marché : 680 000 ,00 €

V.2.5) Information sur la sous-traitance :

Le marché est susceptible d'être sous-traité : OUI

Description succincte de la part du contrat sous-traitée :
La part du marché susceptible d'être sous-traitée est inconnue

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) Informations complémentaires :

Modalités de consultation des marchés :

Possibilité de consultation des documents sur place ou obtention des copies, par une demande écrite et formulée auprès de la collectivité dont l'adresse est mentionnée au présent avis et dans les conditions fixées par **les articles L300-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.**

INFORMATIONS SUR LE MONTANT DU MARCHÉ :

Valeur totale du marché :

Le montant indiqué correspond au montant total H.T. maximum et sur la durée totale du marché, soit quatre (4) ans.

L'accord cadre est conclu à bons de commande dans les limites annuelles, suivantes :

- minimum annuel pour Montélimar-Agglomération : 60 000,00 € H.T.
- minimum annuel pour la ville de Montélimar : 25 000,00 € H.T.
- maximum annuel pour Montélimar-Agglomération : 124 750,00 € H.T.
- maximum annuel pour la ville de Montélimar : 45 250,00 € H.T.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble
Adresse postale : 2 Place de Verdun, BP 1135
Localité/Ville : Grenoble cedex
Code postal : 38022
Téléphone : 04 76 42 90 16
Fax : 04 76 51 89 44

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Les recours applicables aux contrats de la commande publique sont :

- soit, avant la signature du contrat, le référé précontractuel conformément aux délais et aux dispositions de l'article L.551-1 du Code de justice administrative,
- soit, après la signature du contrat, un recours en plein contentieux dans les formes mentionnées aux articles R. 411-1 et R. 421-7 du Code de la Justice Administrative, et dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication de l'avis d'attribution,
- soit, après la signature du contrat, un référé contractuel dans les formes et délais mentionnés à l'article R.551-7 du Code de justice administrative après la conclusion du contrat.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif de Grenoble

Adresse postale : 2 Place de Verdun – B. P. 1135

Localité/Ville : Grenoble cedex

Code postal : 38022

Téléphone : 04.76.42.90.16.

Fax : 04.76.51.89.44.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 21 juillet 2026

Le Président,